

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Qui sommes-nous?

Le comité d'éthique regroupe une dizaine de personnes représentant tous les secteurs et les usagers de l'établissement. Ces personnes oeuvrent de façon désintéressée pour le mieux-être de la collectivité.

Que faisons-nous?

Le mandat du Comité d'éthique est de :

- constituer un espace de réflexion et de médiation des dilemmes éthiques ;
- élaborer, diffuser et mettre à jour le code d'éthique de l'établissement ;
- recevoir et étudier toute demande de consultation ;
- organiser des activités à caractère éducatif sur l'éthique ;
- apprécier et évaluer les projets de recherche clinique déployés dans l'établissement.

Comment nous joindre?

Adresse postale :

Comité d'éthique clinique
Centre de santé et de services sociaux
de Memphrémagog
50, rue St-Patrice Est
Magog (Québec) J1X 3X3

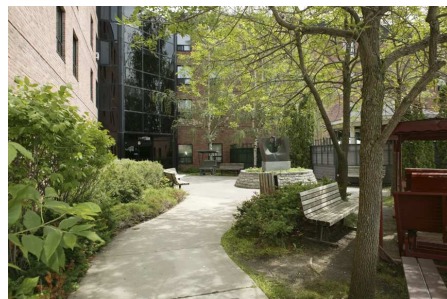
Téléphone :

819-843-2292, poste 4466
1-800-268-2572, poste 4466 (sans frais)

Adresse courriel :

comiteethique.mm@ssss.gouv.qc.ca

L'ÉTHIQUE, SON COMITÉ... SON CODE...



***Une équipe engagée
envers sa population***

Centre de santé et de services sociaux
de Memphrémagog

L'éthique au Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog

L'éthique permet de définir les principes qui nous guident et les valeurs qui nous unissent. Au CSSS de Memphrémagog, nous souhaitons partager avec les usagers et usagères des repères destinés à mieux éclairer nos actions quotidiennes les plus courantes.

Ce dépliant présente les principaux éléments qui composent cette éthique. Ces repères s'intègrent aux valeurs qui guident la gestion de l'établissement et les interventions qui s'y pratiquent. Outre les principes qui fondent notre éthique, on y trouve en résumé les droits des usagers, les orientations de l'établissement, les valeurs d'intervention du personnel, de même que les responsabilités des personnes qui s'adressent au Centre ou qui y sont soignées ou hébergées.

À travers la gamme étendue de services que nous offrons quotidiennement à la population en général et à des clientèles plus vulnérables, nous posons des gestes qui sont influencés par ces valeurs et ces principes. Il se peut que des divergences ou des oppositions surviennent entre les valeurs des usagers ou leurs familles et celles des professionnels ou des membres du personnel. Ces convictions distinctes, nous placent au cœur

d'un processus complexe d'où doit émerger une vision commune, nécessaire à toute décision.

Au-delà du seul respect des lois et des règlements, l'éthique vise à permettre de trouver des réponses satisfaisantes quand surviennent des dilemmes, des réponses qui respectent les positions des uns et des autres et qui sont conformes aux exigences et au mandat de l'établissement.

Dans un établissement comme le nôtre, la démarche éthique s'appuie sur une prise de conscience des bases sur lesquelles se fonde notre jugement. Cette démarche doit être éclairée par les autres aspects, notamment les droits qui se trouvent en cause, les valeurs qui sont favorisées, les responsabilités des uns et des autres. Un tel processus implique pour toutes les personnes concernées la responsabilité d'identifier son rôle et sa perception de la réalité.

De cette façon, nous pouvons tendre ensemble aux plus hauts standards de qualité et à la meilleure satisfaction de chacun.

Droits des usagers

Droit à la dignité
Droit à la qualité de vie
Droit à l'intimité
Droit à la sécurité et à la protection de ses biens
Droit à l'information et à la liberté d'expression

- Rendre accessibles les services dans une perspective de proximité de la population.
- Offrir des services pertinents en fonction des besoins importants de la population.

Orientations de l'établissement

Droit au libre consentement et au refus de soins ou de services
Droit aux soins et aux services dans sa langue (français-anglais)

- Assurer une continuité de services par des mécanismes de référence, de complémentarité et de coordination.
- Assurer des services de qualité selon des normes reconnues et dans une perspective d'amélioration continue.

Droit à la confidentialité et à la discrétion
Droit de porter plainte ou d'exprimer sa satisfaction
Ces droits et libertés sont reconnus à toute personne, sans discrimination d'aucune sorte.

- Utiliser de façon efficace les ressources.
- Répartir les ressources et fixer les priorités de façon équitable.
- Assurer la rétention de personnel qualifié.

Valeurs d'intervention du personnel

- Voir la personne dans sa globalité.
- Permettre à la personne d'agir sur sa santé et de prendre des décisions éclairées.
- Viser un objectif d'équité en établissant l'équilibre entre la qualité et l'accessibilité des services offerts.

- Intervenir de façon préventive pour réduire les risques et renforcer les facteurs de protection.
- Associer l'usager et nos partenaires à la planification des services pertinents continus et coordonnés basés sur des interventions reconnues efficaces et sécuritaires.

- Favoriser l'implication des proches et de la communauté dans les solutions aux problèmes de santé et l'amélioration de l'état de santé.
- Préconiser une approche personnalisée, globale, interdisciplinaire et communautaire.

Responsabilités de la personne

- Agir envers autrui de la même façon qu'elle souhaite qu'on agisse envers elle.
- Maintenir des relations respectueuses.
- Respecter ses rendez-vous ou aviser quand elle ne peut être présente.

- Participer à la définition de son projet de vie, à l'élaboration de son plan de services en exprimant ses besoins, ses décisions.
- Participer et collaborer selon ses compétences à la prestation de ses services.
- Éviter de mettre les intervenants ou d'autres usagers dans des situations potentiellement dangereuses.

- Exprimer aux personnes qui lui sont significatives ses besoins, ses attentes.
- Assumer la responsabilité de ses actes.
- Exprimer ses insatisfactions aux personnes responsables désignées.
- Respecter les consignes en vigueur.

Principes éthiques

Viser l'intégrité de la personne c'est par exemple :

- offrir une écoute attentive ;
- rendre l'information accessible ;
- respecter les différences ; respecter le cheminement de la personne ;
- assurer une présence, une relation interpersonnelle authentique ;
- manifester de la compassion et de la sollicitude ;
- respecter son intimité ;
- respecter sa dignité.

La personne est la raison d'être de nos interventions et elle est au cœur de nos préoccupations.

Agir avec humanité c'est entre autre :

- respecter les choix personnels ;
- éclairer et respecter les décisions ;
- encourager l'autonomie ;
- assurer la confidentialité ;
- accompagner dans les dilemmes, les souffrances, la quête de sens et le projet de vie.

La personne est un être avec des capacités d'agir.

Assurer la qualité, signifie :

- offrir la pleine mesure de ses moyens ;
- rendre le service pertinent au moment opportun ;
- intervenir avec compétence et coopérer avec les autres membres de l'équipe ;
- mettre en présence toutes les personnes impliquées dans une situation.

Chaque personne a droit à la justice et à l'équité.

« Le respect et la qualité comme marques d'excellence font toute la différence »